

DEPARTEMENT DU NORD  
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 07.04/2024

-- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX NEUF AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/04/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - Guy JATIVA - Martine BAURIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Christiane DENORME qui a donné procuration à M. Baurin

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

**OBJET : Autorisation de signer la convention relative à l'implantation de stops, création de passages piétons et à leur entretien ultérieur sur la RD 87 – Rue de Tonvoy**

M. Lenne rappelle l'implantation des Stop rue de Tonvoy et informe que maintenant une convention est à signer avec le Département pour leurs entretiens.

Après lecture de la convention ad'hoc, jointe, par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son 1<sup>er</sup> adjoint, Didier LENNE, à signer la convention relative à l'implantation des Stop, la création de passages piétons et à leur entretien ultérieur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 25.04.2024  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité  
le 22.04.2024 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20240419-240422\_D1706VD-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER